



Elle peut entrer dans votre capital et vous accompagner. Pour vous aider à décoller.



dimanche 7 juin 2015 : 374908922 pages lues

Recherche



Réagissez !



MENU

VIE LOCALE
FAITS DIVERS
PRATIQUE
SPORT
ECONOMIE
COMMUNAUTE
LE CREUSOT -
MONTCEAU
SAONE-ET-
LOIRE
BOURGOGNE
MEDIAS
OPINION
ETAT CIVIL
LE JOURNAL DE
LA FOIRE

Pour votre publicité

sur Creusot-infos
Un seul numéro :
06 62 80 46 68

PUB

ANTULLY : La mine de fluorine, un «projet» qui fait débat...

Le Dimanche 07 juin 2015 @ 11:34:01



D'un côté, la société Garrot-Chaillac expérimentée dans l'exploitation minière et ayant pour projet de s'installer à Antully... De l'autre, des riverains et plus largement des habitants, une population dénonçant d'ores et déjà des risques de pollution notamment... Une réunion publique tenue à Antully a permis de mesurer cette opposition autour de l'exploitation prévue à proximité de l'étang du Martinet...



Le projet de mine de fluorine sur la commune d'Antully ne fait visiblement pas l'unanimité. L'affluence vendredi 29 mai dernier en fin de journée permettait de le constater. Car les 250 personnes présentes n'étaient dans leur grande majorité pas venues pour assister « promotion » de la société Garrot-Chaillac. Elles voulaient plutôt des réponses, au nom de l'environnement, au nom de la santé publique...

L'Etat dit veiller au respect de la réglementation

Avant cela, la réunion a été introduite par des propos insistants sur le fait qu'aucune information ne souhaitait être cachée puisque la société Garrot-Chaillac avait répondu favorablement à la demande du maire, Jean-Paul Lebeigle, d'informer la population de la commune sur ce projet d'exploitation dans les sous-sols. Et côté Etat, on a avant tout assuré que le dossier est suivi jusqu'à son dépôt officiel en préfecture en fin d'année. « Les services de l'Etat accompagnent la société, pour prévenir et maîtriser les conséquences sur l'environnement. Il y a une nécessité pour la société d'adapter sa démarche et je crois qu'elle veut le faire dans la transparence et la communication », a assuré Carole Dabrigéon, sous-préfète d'Autun.

Chargé de mission sur les sous-sols à la DREAL Bourgogne, Sébastien Dubois s'est alors arrêté sur la réglementation entourant une telle exploitation en projet, régie par le Code minier. L'occasion aussi de rappeler que la concession de 14 km² est située principalement sur la commune d'Antully, mais touche aussi celles d'Autun, Auxy et Marmagne. Depuis le 18 avril 1973, la société SECME était titulaire de la concession. Le 9 août 2012, la mutation s'est effectuée pour la société Garrot-Chaillac par arrêté ministériel.

Par arrêté préfectoral du 14 novembre 2012, il est stipulé une protection des eaux à respecter. Aujourd'hui, une instruction est engagée suite à la demande de travaux faite par la société, leur autorisation incombant au préfet de Saône-et-Loire.

Première question dans l'assistance : y aura-t-il l'obligation d'une remise en état du site par la société avant son installation ? « Oui. Et d'après le Code de l'environnement cette fois-ci, au vu géographiquement du projet d'exploitation, il y a des éléments sur la protection des eaux qui seront exigés dans le dossier, de même que des études montrant l'impact sur le milieu naturel ». Une zone que la société SECME n'a pourtant jamais exploitée. « Question de rentabilité financière à l'époque ».

La fluorine fait donc l'objet d'un intérêt fort de la part de la société Garrot-Chaillac. « On la trouve dans la climatisation, les médicaments, l'électronique, la téléphonie, les vêtements anti-dérapants... La fluorine se trouve dans la liste des 14 matières premières prioritaires selon l'Union européenne », a justifié Antoine Morales, responsable de projet. L'exploitation envisagée se situerait dans la carrière de grès en bordure de l'étang du Martinet.

Une matière première à extraire... Mais des produits dangereux déversés ?

Sur la matière première en question, l'idée qu'elle peut servir à l'uranium n'a pas été réfutée, non pas suite à l'exploitation d'Antully mais plus généralement. Quant au fluoropropane pouvant en découler... « Ça ne cache pas une exploitation de gaz de schiste ? », est-on allé

jusqu'à oser lancer dans l'assistance. Une allusion qui ne tient pas selon l'entreprise et l'Etat, ayant rappelé que la position nationale est assez ferme sur la question. Tout comme ont été jugés d'ailleurs les exemples d'exploitations mal terminées ailleurs en France, dans le sens où la société Garrot-Chaillac, s'étant présentée comme expérimentée dans les procédés miniers, ne veut parler que de son projet, sur un territoire propre.

Pour en revenir plus exactement à celui-ci, riverains et habitants, de la commune d'Antully et d'un large périmètre, s'y sont donc montrés opposés, craignant en même temps une affaire déjà entendue entre la société et l'Etat tel que le laisse entendre un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières. Et les explications n'ont peut-être pas rassuré la salle. Avec notamment des rires « jaunes » lorsque le plan a annoncé deux habitations à moins de 100 mètres de l'exploitation, l'une à 80 mètres et l'autre à 60 mètres. « Ça va être l'enfer », a déploré une habitante des Gilots.

Concernant le procédé, les préoccupations écologiques ont fusé sur l'utilisation des produits lors de la phase de flottation afin de récupérer le maximum de fluorine pure une fois extraite du minerai. « Les additifs employés ne sont pas dangereux outre-mesure. La barytine ? C'est vrai il y en a là où nous allons opérer, mais ces traces ne présentent aucun danger », a répondu Francis Pinier, spécialiste en traitement de minerai. Antoine Morales a aussi ajouté que l'activité dans la carrière ne se fera « que » 5 jours sur 7, en journée. En ce sens, Garrot-Chaillac a voulu étaler son activité, en assurant qu'une trame verte sera maintenue tout au long de sa présence, de même que l'accès à la forêt de la Planoise. Celui à la N80 sera sécurisé. L'exploitation ? Elle durera 15 ans selon la société. « Mais chaque année, c'est seulement 1/10ème de la zone (voir les plans sur les photos) qui sera traité ».

Même si Garrot-Chaillac a annoncé dans la foulée que les éventuels dommages liés aux explosifs sur les habitations seront couverts comme le prévoit le Code minier, les riverains sont visiblement restés sur leurs positions, ajoutant à leurs doutes des craintes par rapport à la fluctuation de valeur de leurs maisons durant ces prochaines années.

« La pollution sera réelle », s'est-on aussi exprimé dans l'assistance. Cela à l'adresse de la société et des habitants... : « La forêt de la Planoise est une richesse. Pensez à tout ce que vous allez perdre au profit de Garrot-Chaillac ».

Sur un ton plus soutenu, avec une certaine véhémence, les échanges ont repris. Entre des représentants d'associations écologiques dubitatifs - « ce ne sont pas les replantations au fur et à mesure qui remplaceront la forêt » - et une société convaincue d'être en règle, appuyée par le cabinet Mica Environnement - « les nappes phréatiques ne sont pas touchées ».

Un process industriel et une démarche qui posent des questions...

En présentant son circuit de l'eau pour sa laverie, la société Garrot-Chaillac a pourtant entraîné de nouvelles invectives de la part de la population, à savoir des indignations sur les rejets dans l'étang du Martinet une fois l'opération effectuée à l'usine. Si Antoine Morales a informé d'essais en cours et pointus pour essayer de traiter cela en circuit fermé, les inquiétudes pour ce qui est de la pollution de l'eau sont ressorties. Ainsi que l'enjeu de l'approvisionnement en eau du bassin nord de la Communauté Creusot Montceau.

Conseiller communautaire, et écologiste en l'occurrence, Pierre-Etienne Graffard est intervenu en ce sens : « Avec la Somme sur le bassin Sud qui est fragile par rapport justement à la pollution chimique et industrielle, c'est très risqué de connaître d'autres problèmes dans l'étang du Martinet, où l'on puise l'eau jusqu'à l'usine de la Couronne. Vous n'avez pas pris je pense la mesure de la dimension dans laquelle s'inscrit votre process industriel ». Et Patrice Notteghem, pour Le Creusot Montceau Territoire Ecologique, a insisté : « On ne peut pas jouer sur la vulnérabilité, sur le risque de l'eau potable ! La CCM, 100 000 habitants ! Les données brutes ? La société ne les divulgue pas ».

Du côté de Garrot-Chaillac, on assure que « les études se poursuivent », et que les analyses seront accessibles dans le dossier du projet lors de l'enquête publique. Son classement en ICPE, comprenez les installations susceptibles de générer des risques pour l'environnement, la société l'explique par la puissance de son dispositif, tout en affirmant que des tests seront renouvelés d'ici à la fin d'année. Une fin d'année lors de laquelle le préfet de Saône-et-Loire donnera son aval ou non au projet.

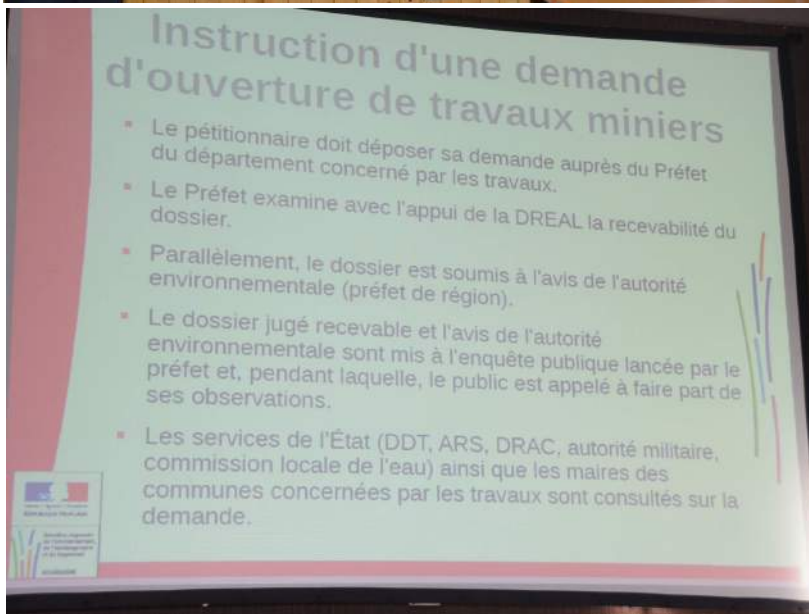
« Est-on encore en démocratie ? », a lâché un habitant, en conclusion dans un sens d'une réunion agitée de près de quatre heures... « C'est ça la démocratie Monsieur. Le préfet s'appuie sur une instruction sérieuse », lui a rétorqué Carole Dabrigeon, en notant que l'alerte de l'ARS sur la question de la santé publique sera bien prise en compte. « Pourrait-on envisager un référendum sur l'autorisation du projet ? ». Il a été répondu qu'il n'aurait aucune valeur administrative.

« C'est de la flûte ça ! », a-t-on enfin entendu, lorsque le responsable de projet a informé de la création envisagée de 50 emplois directs, et de 70 à 100 embauches indirectes. Les associations écologistes, les habitants voient quant à eux un projet néfaste, pour la faune et la flore également sur lesquelles Autun Morvan Ecologie et l'AAPPMA de Marmagne ont insisté.

La société Garrot-Chaillac, par l'intermédiaire de son correspondant local Yves Guise, dit être à l'écoute de la population. Or, elle se dit toujours méfiante et loin d'être rassurée par un projet semblant « idyllique » et en bonne voie malgré les avis. Et ce n'est pas la redevance à la commune durant l'exploitation qui l'intéresse...


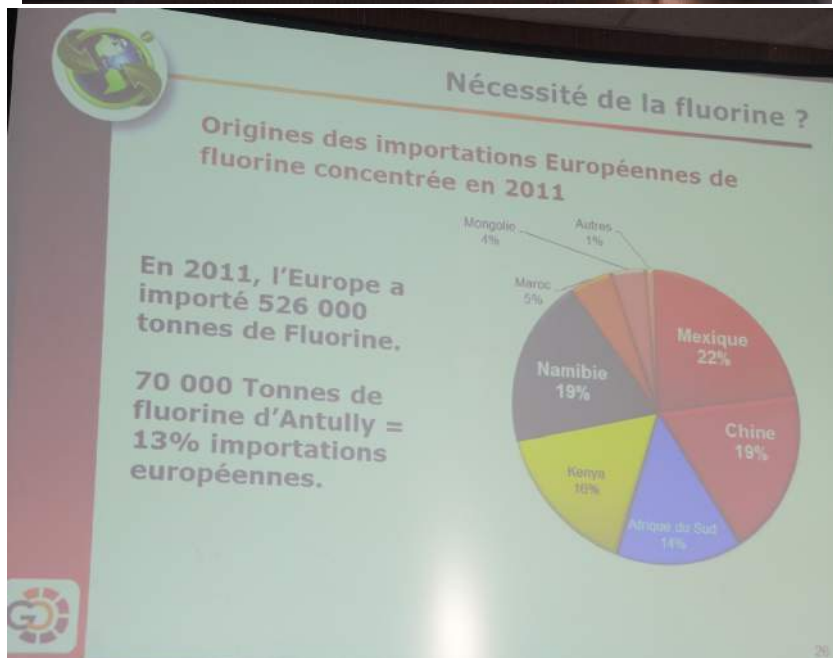
Alix BERTHIER

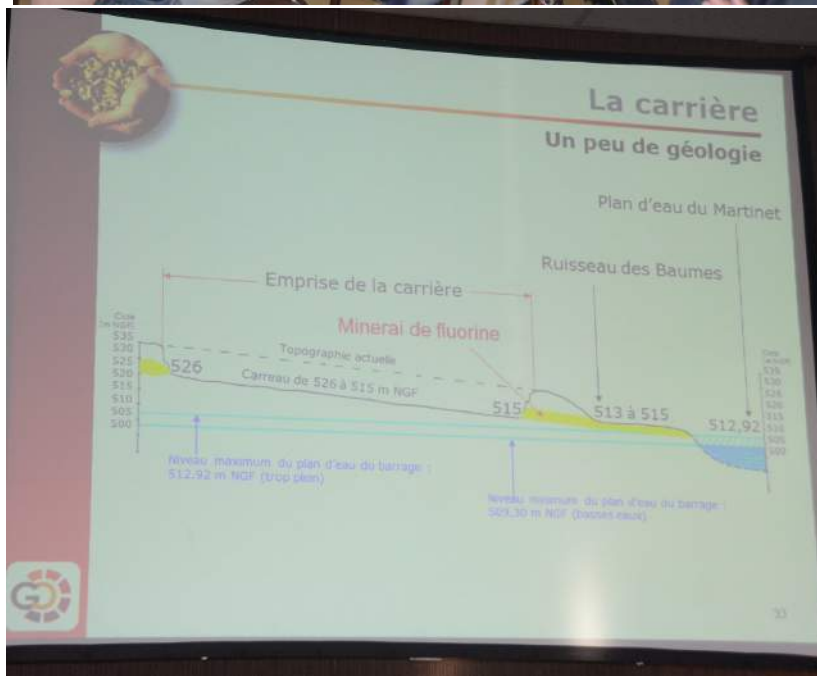


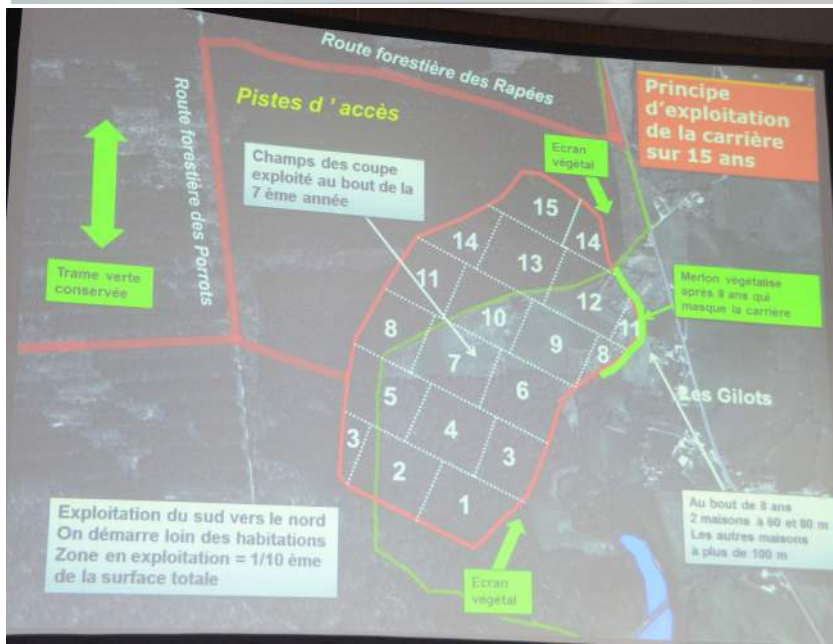
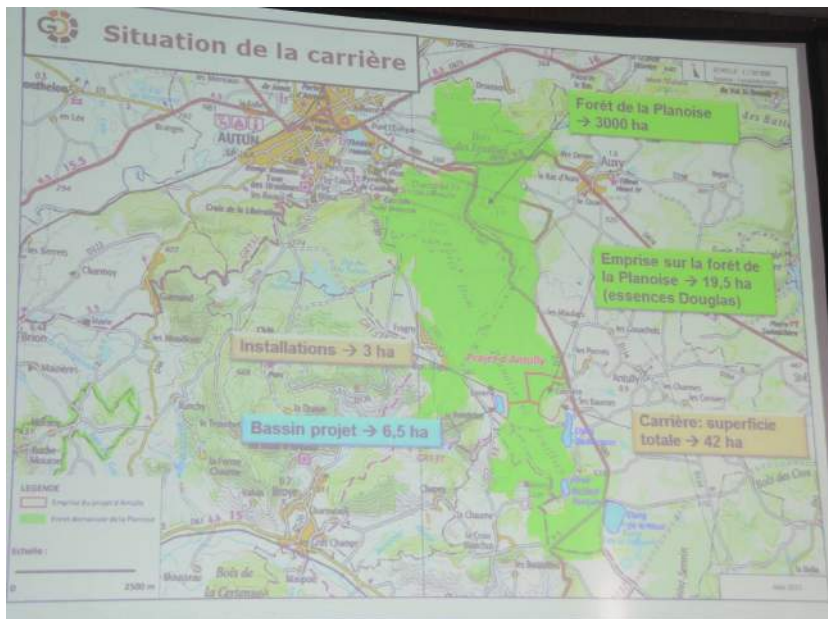


Instruction d'une demande d'ouverture de travaux miniers

- Suite à l'enquête publique, le préfet transmet l'ensemble des avis à la DREAL qui établit un rapport et donne son avis sur la demande d'autorisation.
- Le rapport est présenté au Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).
- Le préfet statue sur la demande et assortit les autorisations qu'il délivre de prescriptions techniques visant à encadrer les travaux et à protéger la sécurité publique et l'environnement.
- Les autorisations délivrées au titre du code minier valent autorisation au titre de la police de l'eau.
- Le préfet dispose de 12 mois pour instruire la demande d'autorisation (délai suspendu en cas de demande de compléments). Passé ce délai, le silence gardé vaut décision de rejet.





L'atelier de traitement du minéral
Situation et fonctionnement


- Atelier implanté sur une zone de la forêt dévastée par la tempête
- Usine de petite taille (pas de bruit, ni de fumée)
- Usine à l'écart des chemins de passage
- Installation clôturée
- Transport par camions bâchés



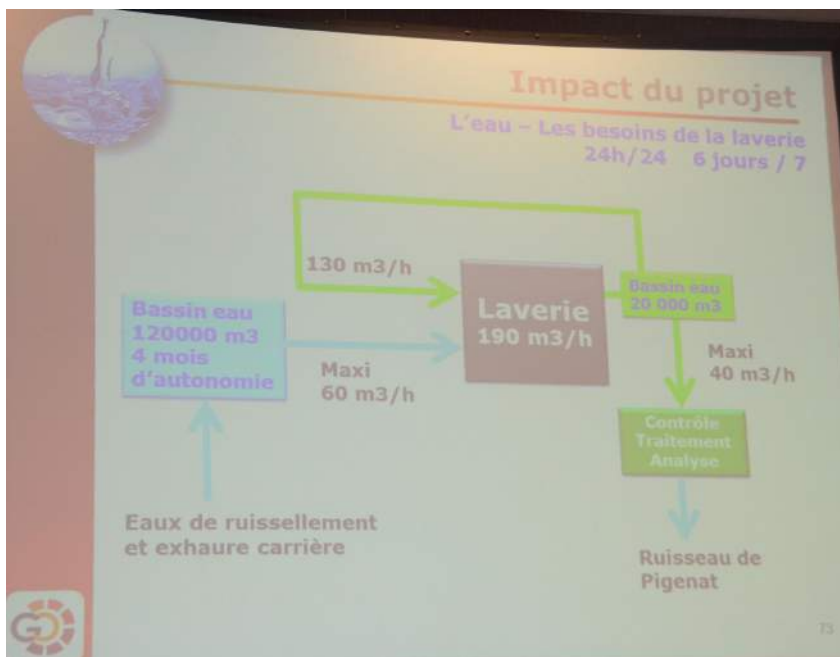
Impact du projet
Mesures pour limiter les poussières

- Exploitation en dent creuse
- Merlons végétalisés
- On conserve une bande avec des arbres
- Arrosage des pistes si besoin
- Dépoussiérage sur la partie sèche de l'usine et les bâtiments seront fermés

● Contrôles assurés avec l'installation de gros entonnoirs pour mesurer les émissions de poussières (alentours de la carrière équipés de Jauges Owen)



64



Impact du projet

Les études se poursuivent...

- 2015 Essai industriel en grandeur nature avec METSO Macon (6 semaines) pour confirmer la qualité :
 - ✓ de l'eau issue de la laverie
 - ✓ des matériaux retournant vers la carrière
- Campagne piézométrique (9 ouvrages pour 15 ans) → **POINT ZERO**
- Mesures de débit des ruisseaux → **POINT ZERO**
- Calcul des quantités d'eau disponibles sur le site pour l'alimentation du bassin de la laverie
- Suivi de la qualité des ruisseaux et inventaire piscicole suite à la demande des associations de pêche.



Tous les Logos et Marques sont déposés, les commentaires sont sous la responsabilité de ceux qui les ont publiés. Copyright SARL BOURGOGNE-INFOS.COM